

X. ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION SECTORIELLE
SUR LA GESTION ECOLOGIQUE DU
« CLOS DE L'ARCHE »

OAP rédigé en collaboration avec l'Institut Ecologique Appliqué (IEA)

Les avantages de la multifonctionnalité de la trame verte et bleue pour le Clos de l'Arche

La biodiversité recouvre l'ensemble des milieux naturels (prairies, forêts, zones humides, haies, landes...) et des formes de vie (plantes, animaux, bactéries, virus...) ainsi que toutes les relations et interactions qui existent entre les organismes vivants et entre ces organismes et leurs milieux de vie. L'enjeu de la constitution de la trame verte et bleue s'inscrit dans la préservation de la diversité biologique, grâce à la mise en valeur des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

Complémentairement la protection de la biodiversité, la trame verte et bleue permet un cumul de fonctions et d'atouts :

- > **La protection des sols :** les bandes enherbées, les boisements des bords de cours d'eau, les ripisylves limitent l'érosion des berges et permettent le maintien des racines des arbres riverains qui sont favorables au développement des espèces d'invertébrés et de poissons.
- > **L'amélioration de la qualité des cours d'eau :** (en vue de l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau), bandes enherbées, ripisylves, zones humides, bois et forêts ... sont des milieux qui filtrent les molécules polluantes, intrants agricoles, hydrocarbures et métaux lourds transportés par les eaux pluviales.
- > **La lutte contre les inondations :** les zones humides jouent un rôle d'éponge, ce sont des zones de stockage de l'eau qui permettent de retarder et diminuer les pics de crue et les pics de sécheresse. Les milieux boisés et les prairies humides de bord de cours d'eau permettent l'expansion des crues et ainsi le ralentissement des inondations.
- > **La protection contre les extrêmes climatiques :** les éléments de paysages aux fortes potentialités de corridors jouent un rôle efficace pour réduire les effets défavorables du climat : chaleur excessive, vent froid de printemps, gelées tardives...
- > **La lutte contre les ravageurs de culture :** les cultures mitoyennes des formations végétales comportant une bonne diversité structurelle et spécifique bénéficient de la présence de prédateurs (oiseaux, chauve-souris, reptiles...) des ravageurs (insectes, souris...) susceptibles de pullulations et de destruction des récoltes.
- > **L'amélioration de la qualité de l'air :** les éléments de paysage et par conséquent de biodiversité contribuent à la réduction des îlots de chaleur grâce aux espaces végétalisés.

I. Préconisations

Pour le secteur du Clos de l'Arche les préconisations sont les suivantes :

- Veiller à l'entretien et au bon état sanitaire des arbres aux abords de la Nasse
- Préserver les espaces aux abords de la Nasse situés en zone naturelle, de toute urbanisation pour conserver ces espaces en zone d'expansion des crues.
- Maintenir les prairies recensées de bord de cours d'eau pour ralentir les inondations.

- Conserver les arbres existants et veiller à leur entretien et au bon état sanitaire afin de réduire les effets défavorables du climat et contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air.

II. Mesures de gestion

Afin de maintenir les milieux naturels d'intérêt présents dans la zone, il est nécessaire d'intégrer une gestion écologique des prairies humides accueillant des espèces végétales et animales patrimoniales.

Les mesures de gestion seront faites annuellement.

Les principes de gestion à respecter sont les suivants :

- Entretien par fauche avec exportation de la matière végétale avec une fauche annuelle après le 31 juillet et avant le 30 octobre. Il est important de ne pas drainer ni amender la zone. De plus, il est exclu de réaliser des travaux mécaniques en période de haut niveau de la nappe.
- La fauche doit être réalisée du centre vers la périphérie afin de permettre la fuite des espèces présentes avec le respect d'une hauteur de fauche de 10 cm compatible avec la protection des espèces prairiales et limitant l'installation d'espèces opportunistes (Rumex, Orties...).

Si une gestion de la zone par pâturage extensif est possible, il est nécessaire de privilégier le pâturage de bovins ou d'ovins de races rustiques en respectant 0,8 UGB par an et par hectare.

Pour ce mode de gestion, il faudra mettre en place des équipements pastoraux temporaires (clôtures, point d'eau, aménagement des accès, abris...). De plus la fauche des refus et l'affouragement devront être exceptionnelles et se faire sur la base d'un diagnostic.

Afin de préserver la zone, il faudra également mettre en place un traitement végétal des zones de transition entre les milieux naturels d'intérêt écologique et les zones aménagées afin de limiter les accès et la fréquentation.

Il est recommandé au porteur de projet d'étudier l'impact environnemental du projet et de prévoir les mesures de compensations en cas d'impacts résiduels.



→ Prairies d'intérêt

→ Éléments d'intérêt pour
le maintien des
continuités écologiques

→ Site pour le projet
de cinéma



Site pour le projet
de cinéma

Prairies d'intérêt



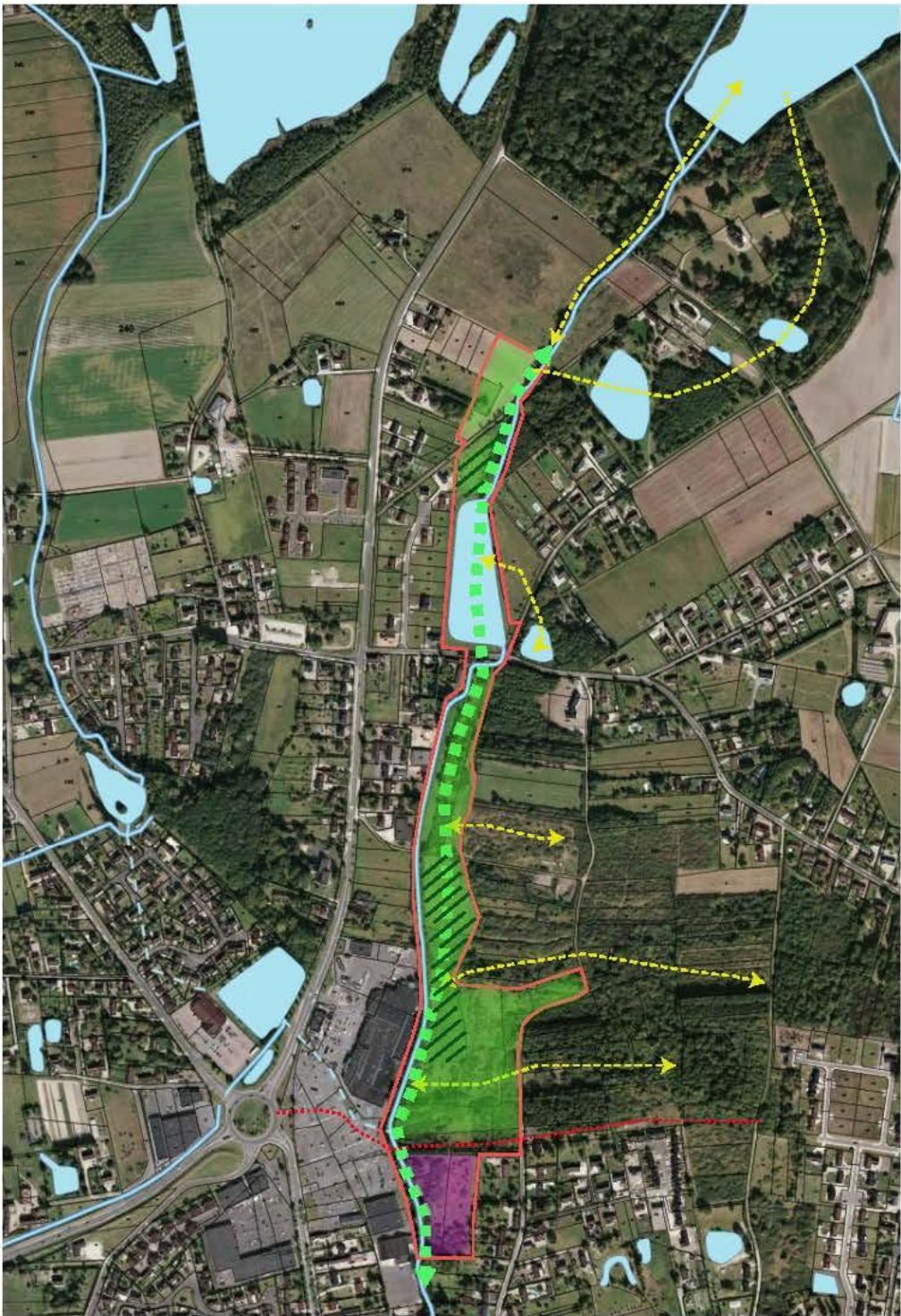
Bassin de
rétention

Orientation d'Aménagement et de Programmation

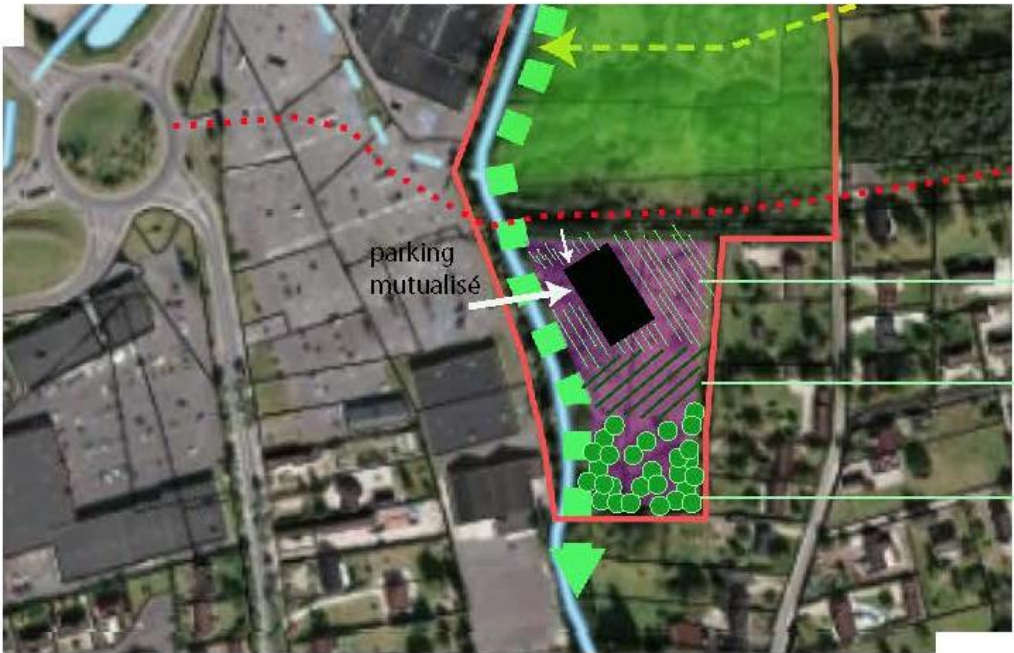
Application de l'article R.151-6 du code de l'urbanisme



Extrait du plan d'implantation - Gilles Imbert, CDAC



- périmètre de l'OAP
- élément d'intérêt pour le maintien des continuités écologiques (boisement, prairie, lande...)
- prairie d'intérêt
- surface en eau existante
- cours d'eau temporaire
- cours d'eau permanent
- lien écologique connecté à l'OAP
- continuité écologique à conserver à l'intérieur de l'OAP
- secteur concerné par le projet de cinéma
- projet de voie douce interquartier faisant l'objet d'un emplacement réservé



- Espaces paysagers liés au projet de cinéma pouvant recevoir des aménagements de loisirs en relation avec l'activité de cinéma (bancs, tables, jeux extérieurs...) et des aménagements d'espaces publics.
- Prairie à préserver : application d'une gestion écologique (voir descriptif «Mesures de gestion»)
- Secteur de boisements à préserver

Détail sur le secteur concerné par le projet de cinéma – conception parenthesesURBaines